

NOTES ET REUNIONS DES :

- 22 DECEMBRE 1989 CHAMBERNET
- 23 JANVIER 1990 CADRAGE
D'ENSEMBLE
- 5 FEVRIER 1990 "SAVOIR"
- 14 FEVRIER 1990 AUDITE/CDFI
- 2 MARS 1990 CADRAGE
D'ENSEMBLE

Paris, le 22 Décembre 1989

<p>COMPTE - RENDU SUCCINCT DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE RELATIVE A CHAMBERNET</p>

Présents : Madame ARSAUT-MAZIERES
Monsieur ASSABGUI

- 1 - Madame ARSAUT-MAZIERES récapitule les éléments du dossier. A ceux déjà en possession de la CCIM elle ajoute que CHAMBERNET exige actuellement de l'APCCI, en particulier pour lui permettre de siéger à son conseil d'administration, que soit produite la traduction française de la partie du lexique aujourd'hui achevée : 20% du total environ.
- 2 - Madame ARSAUT-MAZIERES est d'accord avec le souhait de la CCIM d'approfondir le dossier mais elle estime ne pouvoir obtenir la moindre information qu'après avoir siégé à CHAMBERNET, cette dernière éludant les questions en les ramenant constamment à une question de volonté de collaborer ou de ne pas collaborer des uns et des autres.
- 3 - Madame ARSAUT-MAZIERES serait d'accord avec un montage tel que celui envisagé dans ma note du 18 Décembre mais en utilisant les moyens qui seraient disponibles pour réaliser une expérimentation, qui répondant aux exigences de CHAMBERNET, permettrait de traiter le dossier en profondeur et de l'intérieur. Le travail à réaliser représente 6 hommes-mois. Madame ARSAUT-MAZIERES est décidée à réaliser l'expérimentation, que la CCIM y participe ou non, pour couper court aux polémiques actuelles de CHAMBERNET.
- 4 - Madame ARSAUT-MAZIERES est en mesure de trouver un troisième partenaire (une autre CCI) qui aux côtés de l'APCCI et de la CCIM supporterait les 120 kf à dégager (40 kf chacun).
- 5 - Deux schémas de mise en oeuvre sont alors envisagés :
 - . La CCIM fournit les 6 hommes-mois, les deux autres partenaires lui rétrocèdent 50 à 70 kf. Ce montage est le plus simple pour Madame ARSAUT-MAZIERE et a sa préférence (elle cite Monsieur MAESTRACI qui connaissant le système serait le bien venu pour réaliser ce travail).
 - . La CCIM verse 40 kf à l'APCCI comme cote part au montage, Madame ARSAUT-MAZIERE se chargeant de trouver le sous-traitant qui aurait à conduire la réalisation.

A. C. S. I. A.

9, Rue Du Guesclin

75015 PARIS

Téléphone : 45.67.40.34

Paris, le 23 Janvier 1990

NOTE COMPLEMENTAIRE - PREMIERE SYNTHESE
DE LA NOTE ACSIA DU 26 DECEMBRE ET DE
CELLE DE MADAME DI STEFANO DU 22 JANVIER

En attendant notre prochaine rencontre destinée à permettre une synthèse finale sous la forme d'un document commun, la présente note traite les principales questions posées par Madame DI STEFANO.

1) Tableau général

(Question : Comment interpréter le découpage vertical?)

L'interprétation du lien vertical doit se faire à partir du "statut" des exploitations tels qu'il résulte de la conjugaison des "statuts" de la production et de celui des serveurs utilisés : Pour ces derniers, il a été établi une distinction entre :

SAVOIR : Participation à l'orientation, au financement et au devenir du serveur :

Il s'agit de "COPRO-PRIETE"

CDFI et GCAM

La CCIM est productrice ou coproductrice de service "herbergés". Elle participe à l'orientation des dits services mais ne peut intervenir sur la stratégie de développement des serveurs dans leur ensemble. La "COPRODUCTION" s'entend dans le sens de "CO EDITION DE SERVICES" (dans le cadre de l'AUDITE et de TELEXPORTE).

GCAM-MIRANDOLE

Concernant enfin les services documentaires (de l'avant dernière colonne du schéma général), la CCIM est utilisatrice de services produits, maintenus et diffusés par ailleurs (sans structure de partage des responsabilités éditoriales avec d'autres partenaires).

Il s'agit donc bien de : "SOUS-TRAITANCE".

MOYENS DE PRODUCTION ET D'EXPLOITATION

La présentation des charges "par personne de l'équipe" (et non par produit) et l'analyse des "fiches produits" amènent madame DI STEFANO à demander d'apporter au rapport du 26 Décembre les errata suivants :

ORBITRADE : a) A partir de la fin de 1989, la charge est de 1/2 temps DAE + 1/2 de TUC (et non 2 TUC).

b) Les 50 KF cités sont partagés avec FIRMETRANGE.

ORBIFRANCE : a) "Sur le serveur interne" et non MACINTOSH.

b) Charge de 1/6 temps (au lieu de 1/2 temps).

I-EXPORT : Est sur CDFI depuis début 1989 (et non fin 1989).

A ces errata s'ajouteront le cas échéant, des améliorations de la formulation de tel ou tel énoncé, à l'instar de celle proposées par Madame DI STEFANO dans la télécopie du 22 Janvier.

A. C. S. I. A.

9, Rue Du Guesclin

75015 PARIS

Téléphone : 45.67.40.34

Paris, le 5 Février 1990

NOTE RELATIVE A L'EVOLUTION
ENVISAGEABLE POUR LES
SERVICES PORTES PAR "SAVOIR"

1 - Préambule

L'étude d'orientation des services télématiques de la C.C.I.M. en est actuellement à sa première phase d'analyse de l'existant.

Les préconisations à formuler ne pourront être définitives que dans le cadre de la seconde phase de l'étude, après validation par toutes les parties prenantes des conclusions relatives à l'existant et exploration approfondie des évolutions à envisager.

La présente note a pour objet les orientations relatives au réaménagement de l'existant. Elle n'aborde pas les développements de services complètement nouveaux, dont l'opportunité apparaîtra le cas échéant dans le cadre de la seconde phase de l'étude (plusieurs développements seront prévus qui ne sont pas traités dans la présente note).

2 - Axes généraux d'orientation

- a - Les analyses relatives à l'existant ont porté sur l'ensemble des services télématiques de la C.C.I.M. par-delà les services hébergés par le seul serveur "SAVOIR".
- b - Deux niveaux d'objectifs sont visés à travers les restructurations envisagées :
 - L'amélioration du service rendu chapitre par chapitre,
 - La création d'un service C.C.I.M. doté d'une identité et d'une dynamique d'ensemble efficace et cohérente.

3 - Préconisations relatives à l'existant

Insistons sur le fait qu'il ne s'agit là que d'un premier énoncé, correspondant à une phase d'analyse et de conclusions provisoires. Les schémas proposés doivent être considérés comme des axes de réflexion possible plus que des propositions de projets précis, ces derniers restant à définir en Février et Mars prochains.

Un regroupement de différents services actuellement gérés en coproduction et hébergés sur des serveurs de diffusion nationale devrait pouvoir s'envisager à partir du rôle de SAVOIR en tant que serveur régional au service prioritairement des membres et des ressortissants de la C.C.I.M. (pour la part C.C.I.M. du serveur).

Le regroupement envisagé correspond à une présentation des services selon trois têtes de chapitres :

- a - L'information de base, institutionnelle ou pratique.
- b - Les annonces de la C.C.I.M.
- c - Le calendrier des manifestations P.A.C.A.

a - L'information de base

Il conviendrait de réunir au sein de ce chapitre aussi bien l'information de base que l'information institutionnelle et l'information pratique sur la région P.A.C.A.

Il serait souhaitable que certains volets de ce chapitre soient mis en cohérence avec des produits UPBR du serveur .

- La présentation de la C.C.I.M.,
- Le qui fait quoi de la C.C.I.M.,
- Le qui fait quoi des services ou partenaires de la C.C.I.M.
(voir de P.A.C.A.) = l'Ecole de Pratique de Commerce, etc...,

- L'ensemble des annuaires et adresses utiles P.A.C.A. (dont peut être un chapitre issu de l'actuel I-EXPORT) en particulier celles du réseau W.T.C./P.A.C.A.,
- L'actuel chapitre P.A.C.A.,
- L'information d'ordre pratique pour entreprendre en P.A.C.A. : Ce chapitre renverrait vers les deux autres chapitres principaux ainsi que vers d'autres chapitres (tel que le futur ENVOL) avec des techniques de lien automatique entre les fichiers, ou de reroutage entre les futurs serveurs concernés.

Notons qu'une des pistes de développement du serveur pourrait être trouvée dans une collaboration avec le CONSEIL REGIONAL, le CONSEIL GENERAL et la MAIRIE.

. Exemple : aides aux entreprises.

b - Les annonces de la C.C.I.M.

Il s'agit là de regrouper, en les dotant d'un accès unifié, un ensemble un peu analogue aux "petites annonces" de la presse écrite.

Ce chapitre regrouperait :

- OBSERVATOIRE 13,
- C.D.P.M.E.,
- EXPORT-AFFAIRES (pour P.A.C.A.),
- Une bourse de formation C.M.C.I./P.A.C.A.,
- Une bourse d'emplois C.M.C.I./P.A.C.A.

c - Le calendrier des manifestations P.A.C.A.

Par-delà un simple calendrier des manifestations, il serait probablement possible de créer un service d'animation propre aux grandes manifestations avec des outils communs à ces services permettant d'en optimiser le coût et d'en standardiser la commercialisation. Pour chaque manifestation on serait capable de traiter en standard l'annuaire des participants, une messagerie "point de rencontre", des informations ou annonces diffusables sur de grands écrans du type de ceux développés à l'aéroport.

A. C. S. I. A.

9, Rue Du Guesclin

75015 PARIS

Téléphone : 45.67.40.34

Paris, le 14 Février 1990

M. ASSABGUI
à
M. BERDOU
Mme DI STEFANO

Copie : M. J.C. SOUCHE
M. B. CAZES
M. D. NEGREL

OBJET : EVOLUTION DE L'HEBERGEMENT DES SERVICES AUDITE SUR LE
SERVEUR CDFI.

Vous m'avez demandé Vendredi dernier d'émettre un avis, suite à l'évolution récente du dossier CDFI, à savoir :

- Le passage de 44.000,00 F. à 104.000,00 F. de la facturation forfaitaire annuelle de CDFI pour les coûts fixes de maintenance (sans préjuger d'éventuelles conditions nouvelles pour les coûts de diffusion),
- "L'impression" de l'AUDITE que CDFI souhaite en réalité mettre fin à l'hébergement en cours,
- L'idée de l'AUDITE de procéder à une consultation auprès d'autres centres serveurs.

Cette situation me paraît en réalité potentiellement positive du point de vue des intérêts de la CCIM (qui sur le fond sont aussi les intérêts de la communauté des partenaires de l'AUDITE).

Dans le cadre des procédures actuelles, la CCIM supporte des coûts importants de coproduction et souhaite actuellement tout à la fois optimiser ces coûts et optimiser l'orientation des contenus eu égard aux besoins.

Le remodelage à envisager certainement du fait d'un changement de l'hébergement coïncide du point de vue calendaire, de manière on ne peut plus heureuse avec la démarche de la CCIM.

Par ailleurs, il me paraît extrêmement souhaitable que la CCIM se porte immédiatement candidate à l'hébergement sur le serveur SAVOIR, étant bien entendu que les conditions de cet éventuel hébergement resteraient à étudier et à négocier de manière précise.

En cas d'aboutissement positif d'une négociation avec l'AUDITE concernant l'hébergement sur SAVOIR des services actuellement hébergés par CDFI, la CCIM rentabiliserait l'infrastructure de SAVOIR tout en confirmant son rôle de partenaire majeur de l'AUDITE.

Qui plus est, dans cette hypothèse, la CCIM pourrait mieux contrôler et maîtriser l'économie des projets partagés avec l'AUDITE.



AIDE A LA COMMUNICATION PAR LES SYSTÈMES D'INFORMATION AUTOMATISÉS

S. A. R. L. au Capital de 134.000 Francs — R. C. Paris B 305 147 498 — SIRET 305 147 498 00029

A. C. S. I. A.

9, Rue Du Guesclin

75015 PARIS

Téléphone : 45.67.40.34

A l'attention de Monsieur B. CAZE
D. NEGREL
J. C. SOUCHE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 MARS 1990

A. C. S. I. A.

9, Rue Du Guesclin

75015 PARIS

Téléphone : 45.67.40.34

Paris, le 14 Mars 1990

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 MARS 1990

La réunion du comité de pilotage avait pour objet la présentation des conclusions de l'étude réalisée par ACSIA, relative à l'orientation de la télématique de la CCIM.

Les conclusions discutées doivent faire l'objet d'un approfondissement en commun durant le mois de Mars, l'émission du rapport final étant prévue à cette échéance.

I - DOSSIER PARTICULIERS TRAITES

Parallèlement à l'étude des problèmes d'ensemble, deux dossiers particuliers ont été soumis à ACSIA depuis le début de son intervention, le dossier CHAMBERNET et le dossier de l'hébergement des services en coproduction.

LE DOSSIER CHAMBERNET :

Il a fait l'objet des notes des 18 et 22 Décembre 1989 et du 3 Janvier 1990. Un bref rappel des conclusions adoptées en commun est réalisé : La situation est inchangée par rapport au mois de Décembre.

La CCIM a accepté en principe une participation très légère à la réalisation de l'expérimentation envisagée par l'APCCI, le fond du dossier étant à considérer avec la plus grande réserve.

Hébergement des services en coproduction :

Lors de réunions de l'AUDITE tenues en Janvier et Février, il est apparu que l'hébergement des services par CDFI posait un problème urgent à traiter d'économie de la sous-traitance et d'orientation générale de cette sous-traitance.

Monsieur ASSABGUI expose qu'une des préconisations d'ensemble (paragraphe suivant) porte sur une concentration des efforts de production sur les données PACA avec hébergement de ces données sur SAVOIR.

Le problème posé par CDFI à l'AUDITE peut s'analyser dans le cadre des orientations propres de la CCIM.

La question d'une éventuelle candidature de SAVOIR à l'hébergement de l'AUDITE ne peut être évoquée pour l'instant. Il conviendra de l'envisager probablement de manière partielle (pour tel ou tel "chapitre" éventuellement) à l'issue de l'étude complète du volet PACA et à condition que le projet propre de la CCIM sur SAVOIR s'avère effectivement représenter une solution généralisable.

II - HEBERGEMENT SUR SAVOIR

I - Rappel relatif à l'orientation d'ensemble

Le coût des services en coproduction et la très faible audience de ceux hébergés actuellement sur SAVOIR ont été analysés dans le rapport de Janvier.

Une proposition de structure a été énoncée, qui correspondrait à un regroupement des différents services existants ou à venir en cinq chapitres :

- a - Information générale et institutionnelle.
- b - Les annonces de la CCIM.
- c - Manifestations.
- d - Les entreprises PACA.
- e - Projets spéciaux.

Les chapitres (a) à (d) sont présentés dans la note du 7 Février 1990 relative à SAVOIR.

Les fichiers d'entreprise correspondraient aux sous-ensembles PACA des fichiers actuellement produits en coproduction (à l'exception du fichier des acheteurs dont la réorientation complète est à envisager avant son éventuelle réactivation).

- e - Projets spéciaux : Parallèlement à la diffusion des services (a) à (d) ci-dessus, un certain nombre de projets seraient étudiés et mis en oeuvre, selon les orientations suivantes :
 - Organisation des informations susceptibles d'être intégrées à un journal régional : La plus grande partie des informations nécessaires par exemple à la diffusion au sein de l'Aéroport existe sur SAVOIR. Leur structuration permettrait aux équipes de l'Aéroport chargées de la communication de constituer leur propre "magazine" à partir d'informations "tenues à leur disposition" sur SAVOIR. A partir de cette même base, la CCIM serait en mesure d'alimenter divers magazines qu'elle diffuserait au sein du WTC ou à l'occasion de telle ou telle manifestation régionale,
 - Réactivation des messageries sur le principe d'un routage des messages par une voie à explorer : Celle d'une interconnexion du fichier des messages avec un distributeur automatisé des messages sur TELEX ou télécopie,
 - Utilisation du système de diffusion pour l'acheminement unifié de certains volets des "annonces" (les opportunités en particulier), des messages de la messagerie générale et des messageries propres au WTC,
 - Mise au point d'un système d'animation en espace public pour les animations (foires, congrès, salons) de la CCIM et de ses partenaires.

II - PLANNING DES ANALYSES A VENIR

Les deux volets principaux de l'étude en cours par ACSIA se trouvent actuellement converger : L'évolution de SAVOIR et celle des services de l'AUDITE sont à analyser de manière d'autant plus unifiée que la question de l'hébergement CDFI est posée.

La question qui se pose immédiatement est celle des conditions selon lesquelles SAVOIR pourrait héberger les fichiers (pour leur volet PACA) de l'AUDITE et développer les nouveaux services envisageables à l'occasion des restructuration à prévoir.

Il est prévu en conséquence qu'une analyse soit réalisée en commun avec SAVOIR, relative aux conditions techniques et économiques de la reprise des fichiers PACA de l'AUDITE :

- a - A l'identique.
- b - Selon une architecture qui leur sera communiquée et correspondant à une nouvelle version des services à transposer.

Les évaluations qui seront réalisées à l'occasion de l'analyse des fichiers de l'AUDITE permettront par extrapolation de réfléchir aux conditions de développement des nouveaux services à prévoir.